



Parlement jurassien  
Groupe UDC

Motion N° 1075

**Occupation illicite de terrains dans le canton du Jura par les gens du voyage**

Depuis 2 ans les gens du voyage doivent occuper illégalement des terrains dans notre canton, car l'aire d'accueil est déjà occupée ou n'est pas assez grande pour deux groupes.

Le Gouvernement est à la recherche d'un nouvel emplacement depuis quelques années. Nous osons espérer que tout prochainement une nouvelle place sera retenue et aménagée.

Toutefois, il faut aussi mettre sur pied un plan d'urgence pour intervenir rapidement, si des gens du voyage commenceraient à occuper des terrains sans autorisation. Il faut pouvoir réagir instantanément et avec des moyens appropriés. Une évacuation doit se faire rapidement et il faut garantir financièrement d'éventuels dégâts déjà causés.

Une demande de dépôt à l'avance doit être obligatoire pour toutes les situations concernant le choix d'emplacement des gens du voyage, que se soit sur l'aire d'accueil officiel du canton ou sur un terrain publique ou privé avec autorisation. Avec cette garantie financière, les règles de comportement seront clairement définies et assurées.

Il faut également mettre au point un programme de prévention pour la détection précoce de l'arrivée de groupes reposant sur la collaboration entre les gardes-frontières, la police cantonale, les polices municipales et les autorités communales.

**Nous demandons au Gouvernement de mettre sur pied un plan d'urgence en cas d'occupation illicite d'un terrain dans le canton du Jura par les gens du voyage et un programme de prévention pour la détection précoce de l'arrivée de groupes.**

Delémont, le 11 septembre 2013

Pour le groupe UDC  
Didier Spies